

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 21 mai 2024 – 19 h

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra DERUAZ	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	Excusée	Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	Excusée
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Guv MUSY - EPA			

Excusées : Mmes Claire THIBAUT-BULLIARD et Meret BLANC-ODERMATT

Public : 14

Administratif : Mme Marie CHAVAZ



Ordre du jour : (Base selon règlement du Conseil municipal – LC 02 111)

- 1- **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2024.**
- 2- **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3- **Communications du bureau.**
- 4- **Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission Urbanisme du 16 avril 2024 (succinct) ;
 - b) Rapport de la commission Sociale du 15 avril 2024 ;
 - c) Rapport de la commission Finances du 7 mai 2024 (succinct).

5- Projets de délibérations.

- **Délibération N° 2020-2025 D-110 - Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.**

- **Délibération N° 2020-2025 D-111 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant TTC de 85'000 Fr pour la réalisation d'une bulle hivernale couvrant les 3 terrains de tennis, comprenant locaux de stockage, ventilation et production de chaleur à l'immeuble, sis route de la Côte d'Or 10 - Parcelle N°5270/RF 29 en zone sportive - Propriété de la commune d'Anières.**

6- Projets de motion(s).

7- Projets de résolution(s).

8- Élection du bureau du Conseil municipal. Année 2024 – 2025.

9- Proposition(s) du Maire et des Adjoints

10- Communication(s) du Maire et des Adjoints

11- Questions écrites et orales – Divers

12- Huit clos



M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. Le Président », ouvre la séance à 19 h 01, salue l'Assemblée et le nombreux public présent. Il invite à excuser l'absence de Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, et celle de Mme Meret BLANC-ODERMATT.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2024.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2024

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 23 avril 2024. Le PV de ladite séance est adopté avec remerciements à son auteure.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des modifications ou des remarques sur l'ordre du jour. Le Président fait voter le Conseil municipal qui adopte l'ordre du jour.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

- *M. le Président évoque le calendrier - sur feuille et sous les yeux de chacun des Conseillers municipaux présents -, des séances de Commissions et du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2024, à savoir pour la période de juillet à décembre 2024 et transmis sur CMNet ;*
- *« La Revue » aura lieu le 7 novembre 2024 : tous les Conseillers sont cordialement invités sans conjoint cette fois-ci. Une confirmation de présence doit être adressée en mairie par courriel à Mme Ingrid MARTIN ;*
- *M. le Président rappelle aux Conseillers qui n'ont pas encore désigné les Présidents et vice-Présidents des commissions que les élections doivent être effectuées au plus tard en juin ;*
- *Le 9 juin 2024, jour de votations, la présidente du bureau de vote sera Mme Claire THIBAUT-BULLIARD et la vice-présidente, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, avec Mme Anita PORDES comme suppléante de la présidence et M. Alexandre SOUCAS comme suppléant de la vice-présidence, tous remerciés pour leur engagement. Le local de vote se tiendra en mairie comme la fois précédente et Mme Claire THIBAUT-BULLIARD sera chargée de récupérer les badges SALTO pour ouvrir les portes qui donnent accès à la mairie, ce avant le samedi 8 juin, sachant que les documents*



concernant l'ouverture des portes et la gestion de l'alarme ont été transmis le soir-même aux Conseillers.

- *Le tennis club d'Anières a envoyé un courriel à l'attention du Conseil municipal qui sera transféré à chacun des Conseillers à la suite de cette séance.*

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapport des Commissions

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc RICHARDET qui manifeste son heureuse surprise devant la présence nombreuse du public - « le tennis passionne les foules » - pour cette séance de Conseil municipal avant de lire le rapport de la commission Urbanisme ; séance du 16 avril 2024.

- a) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 16 avril 2024 (succinct).

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. le Président remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son rapport mis en annexe du procès-verbal de la présente séance.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF pour le rapport de la commission Sociale. Séance du 15 avril 2024.

- b) Rapport de la commission Sociale, Culturelle et Loisirs. Séance du 15 avril 2024.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Pas de questions de la part des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport ajouté au PV de la séance.

M. le Président donne la parole à M. Alexandre SOUCAS, vice-président de la Commission Finances, - qui avait présidé la séance en l'absence de son président -, pour le rapport de la commission Finances. Séance du 7 mai 2024.

- c) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 7 mai 2024 (succinct).

Pas de questions de la part des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport.



Report en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 110.

A l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 110. Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération suivante, mise au vote :

Délibération N° 2020 – 2025 D – 110 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 07 mai 2024 qui émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le bilan, sur le compte de résultats et le compte d'investissement de l'Exercice 2023 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)
Par 14 oui, soit à l'unanimité

- 1) D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération ;
- 2) D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 27'956'663.23 F aux charges et de 35'606'478.68 Fr aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 7'649'815.45 Fr.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 12 582 262.55 F et résultat extraordinaire de -4'932'447.10 Fr ;
- 3) D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 10'980'483.71 Fr aux dépenses et de 282 852.00 Fr aux recettes, les investissements nets s'élevant à 10'697'631.71 Fr ;
- 4) D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 255'406'954.66 Fr ;
- 5) D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 5'689'597.06 Fr dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération ;
- 6) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par le capital propre ;
- 7) La réserve conjoncturelle a été augmentée à hauteur de 6'500'000.00 Fr.

M. le Président donne la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui, au nom de l'Exécutif, remercie les Conseillers pour leur confiance. Il tient à rappeler les bons résultats de l'exercice 2023 qui permettent de renflouer la réserve conjoncturelle entamée l'année passée. Ils permettent également de réaliser des amortissements complémentaires afin de dégager des liquidités dans le budget de fonctionnement. Pour conclure, il remercie - toujours au nom de l'Exécutif -, l'excellent travail comptable de Mme Marie CHAVAZ, présente à cette séance.

M. le Président reprend la parole pour remercier M. le Maire et Mme Marie CHAVAZ.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération No 2020-2025 D - 111.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant TTC de 85'000.00 Fr pour la réalisation d'une bulle hivernale couvrant les 3 terrains de tennis, comprenant locaux de stockage, ventilation et production de chaleur à l'immeuble, sis route de la Côte d'Or 10 - Parcelle N°5270/RF 29 en zone sportive - Propriété de la commune d'Anières.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président met la délibération suivante au vote après sa lecture.

Délibération N° 2020 - 2025 D - 111 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant TTC de 85'000.00 Fr pour la réalisation d'une bulle hivernale couvrant les 3 terrains de tennis, comprenant locaux de stockage, ventilation et production de chaleur à l'immeuble, sis route de la Côte d'Or 10 - Parcelle N°5270/RF 29 en zone sportive - Propriété de la commune d'Anières.

Vu l'exposé des motifs joint ;

Vu le devis établi par Infrasport Ingénieurs conseils SA le 26.03.2024 ;

Vu le rapport de la commission Urbanisme du 16 avril 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)
Par 13 oui – 1 non

- 1) D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 85'000.00 Fr pour la réalisation d'une bulle hivernale couvrant les 3 terrains de tennis, comprenant locaux de stockage, ventilation et production de chaleur à l'immeuble, sis route de la Côte d'Or 10 - Parcelle N°5270/RF 29 en zone sportive - Propriété de la commune d'Anières ;
- 2) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3) En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4) En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon ;
- 5) D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 85'000.00 Fr afin de permettre l'exécution de cette étude.



Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Pas de projet de résolution.

Point 8 – Election du bureau du Conseil municipal

Pour l'année 2024 – 2025, et dès le mois de juin courant, M. le Président demande aux groupes s'ils ont des propositions pour la Présidence et la vice-Présidence. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI prend la parole pour proposer Mme Stéphanie BARON-LEVRAT pour la Présidence du Conseil municipal au nom du groupe « Ensemble pour Anières ».

M. le Président propose de passer au vote.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

À l'unanimité moins la voix de l'intéressée (qui remercie)
Mme Stéphanie BARON-LEVRAT

en qualité de Présidente du Conseil municipal.

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui, au nom du groupe « Le Centre » propose M. Éric WEHRLI pour la vice-Présidence. Cette proposition est soumise au vote et le Conseil municipal élit

À l'unanimité moins la voix de l'intéressé

M. Éric WEHRLI « Le Centre »

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président informe ensuite du vote pour le poste de secrétaire *ad interim* du Conseil municipal, ce, jusqu'au 31 août 2024 en attendant l'arrivée d'une nouvelle secrétaire. Le Conseil municipal élit :



À l'unanimité

Mme Alexandra DERUAZ

en qualité de secrétaire *ad interim* du Conseil municipal jusqu'à la rentrée.

M. le Président sortant, M. Yves GUBELMANN, prononce son discours : il est temps pour lui de « passer la main ». Ce dernier rappelle qu'un Président n'est pas censé s'exprimer sur un sujet et encore moins opiner ou donner son avis ; il en va de même pour les président.e.s des commissions dont le rôle se limite à organiser les débats et fomenter les prises de décisions justes. M. le Président invite ici toutes les président.e.s à s'en souvenir. Il félicite le travail réalisé et l'engagement des Conseillers, ainsi que les réflexions, choix et décisions prises. « Il y a eu beaucoup à faire, il en reste tout autant : l'agrandissement de l'école, le chauffage à distance, l'aménagement de la rue centrale, la mobilité dans toute la commune, etc. » Il rappelle que [les Conseillers] sont élus par [leur] village pour être au service de [celui-ci]. Il souhaite bonne chance et le même plaisir qu'il a éprouvé dans l'exercice de cette fonction à Mme Stéphanie BARON-LEVRAT.

Applaudissements.

M. le Maire se lève, remet un cadeau en mains propres à M. le Président qu'il remercie pour cette année de présidence.

Point 9 – Proposition du Maire et des Adjointes

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.
M. le Maire Pascal WASSMER n'a pas de propositions.

M. le Président cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.
Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH n'a pas de propositions.

M. le Président cède la parole à M. Pascal PÉCAUT.
M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT n'a pas de propositions.

Point 10 – Communication.s du Maire et des Adjointes

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.
M. le Maire n'a pas de communications.



M. le Président cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH a une communication en réponse à la question de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI lors du précédent Conseil municipal. Elle confirme que l'éclairage de la mairie s'éteint bien à 22 h et se rallume à 6 h du matin automatiquement. Aucun éclairage supplémentaire n'a été installé sur la petite passerelle ; seul l'éclairage de l'intérieur de la mairie sert d'éclairage pour les passants ou à la sortie des séances de Conseil municipal. Cependant, l'éclairage d'urgence s'allume car c'est une obligation légale. Il se peut qu'un membre de SECURITAS soit passé et par conséquent ait enclenché l'éclairage. Dans ce cas, l'éclairage reste allumé quelque temps avant de s'éteindre.

M. le Président demande à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI si cette réponse lui convient, ce qui est le cas.

M. le Président cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT n'a pas de communications.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au Point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales, ou interventions (divers).

Point 11 - Questions écrites et orales – Divers

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui revient sur son vote négatif concernant « la bulle », pour jouer au tennis ; sa décision ne date pas de cette séance mais remonte à plusieurs années. Il a toujours dit « non », et continue à dire « non », « sans retour de veste ».

M. le Président remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS et cède la parole à Mme Stéphanie BARON-LEVRAT qui demande si l'Exécutif pourrait fournir des informations sur la possibilité d'avoir des suppléants aux prochaines élections municipales et dès lors quelle procédure est à suivre. Elle aimerait des réponses lors de la prochaine séance du Conseil municipal. M. le Maire Pascal WASSMER lui dit que l'Exécutif reviendra vers elle à ce sujet.

M. le Président remercie Mme Stéphanie BARON-LEVRAIT et donne la parole à M. Jean-Luc RICHARDET pour une question en lien avec les véhicules de location pour savoir si d'ores et déjà ils répondent à un besoin ; de même celles destinées à la recharge d'un véhicule.

M. le Maire Pascal WASSMER se voit donner la parole par M. le Président pour répondre à cette interrogation, qui confirme qu'effectivement aucune statistique n'a encore été envoyée à ce sujet. Il rappelle qu'il y a deux véhicules Mobility, un véhicule de type voiture de tourisme et un autre plutôt utilitaire qui permet de transporter du matériel, donc à disposition des habitants. Selon ses observations, le constat est le suivant : si la voiture de tourisme est bien utilisée, l'autre l'est moins. Une fois les statistiques reçues, il faudra considérer si c'est la bonne formule de laisser un véhicule vide à l'arrière ou s'il est préférable d'avoir un véhicule équipé de sièges pour un nombre plus important de passagers, plus adapté et plus à l'usage des habitants. Une première communication avait



été effectuée dans le magazine « Côté Anières » et M. le Maire se demande si celle-ci avait porté ses fruits ou si une nouvelle communication doit être envisagée. Ces considérations sont à l'étude.

M. le Président remercie M. le Maire Pascal WASSMER puis revient vers M. Jean-Luc RICHARDET qui interpelle sur la question de la procédure pour réserver un véhicule. M. le Maire Pascal WASSMER répond qu'il s'agit de passer par la société privée Mobility dont la mairie est partenaire mais qui ne peut se substituer à cette société. Il faut aller sur Internet s'inscrire sur le site de cette société.

M. le Président remercie M. Jean-Luc RICHARDET puis redonne la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Celle-ci demande si ses collègues du Conseil municipal peuvent rester quelques minutes à l'issue de cette séance pour évoquer des « flyers » déjà envoyés et des informations concernant le comité qui s'est formé en lien avec les aînés de la commune.

Point 12 – Huis Clos

Pas de huit clos.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de clôturer la séance à 19 h 34.

Le Président du Conseil municipal

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Procès-verbaliste : Béatrice MOGENIER – Lumière des Mots

Annexes : Rapports des commissions



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et construction.

Séance du : mardi 16 avril 2024

En présence de Madame C. Hentsch, adjointe au maire et de Madame A. Bosshard et de Monsieur M. Eudier, tous deux responsables communaux de l'urbanisme et de l'environnement.
Au cours de la commission du 16 avril 2024, la commission a traité les sujets suivants ;

CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE HIVERNALE DESTINE AU TENNIS CLUB ANIERES

Audition du Tennis Club Anières, représenté par Messieurs A. Künzi, J. Ferrari et K. Germyanoglu.
A l'aide PowerPoint, ils présentent le club et ses activités.
Avec 300 membres actifs, cela représente une proportionnalité de la population aniéroise de plus de 12 %.
Encadré par 3 moniteurs diplômés, il compte 150 juniors dont 55 filles et 95 garçons.
104 tennismans sont porteurs d'une licence auprès de Swiss tennis.
Sous les couleurs d'Anières, le TCA joue en Interclub.
A Genève, c'est l'événement le plus populaire et important. Le TCA est représenté par 6 équipes, dont 3 juniors (2 masculines - 1 féminine) et 3 jouant en 2ème ligue dont une féminine.
Par année, le TCA effectue près de 100 rencontres, à Anières ou en déplacement.

En période hivernale, en dessous de 12°, la pratique extérieure devient difficile. Le poids des balles s'accroît, leur vitesse diminue et les rebonds sont faibles. Par ailleurs, le tennis devient impraticable par temps pluvieux et lors de chutes de neige.

Pour l'entraînement des juniors, toute l'année, le TCA occupe la salle de gym 13 heures par semaine. Cette mise à disposition n'est pas suffisante pour satisfaire la demande croissante en temps de jeux. La libération des plages horaires permettra de les attribuer à d'autres activités sportives.

La réalisation d'une structure amovible sur les trois courts, tempérée dans un premier temps par un chauffage à pellet puis raccordée à la future conduite à distance (CAD) permettra au TCA de répondre tant à la demande indigène croissante ainsi que celle d'autres clubs limitrophes, notamment ceux de Corsier et d'Hermance. Leur aménagement du territoire ne permet pas la réalisation d'une bulle.
Pour la période hivernale, le Tennis Club de Collonges-Bellerive enregistre une liste d'attente de près de 500 personnes.

Pour s'assurer d'une clientèle potentielle, le TCA a effectué un sondage. Plus de 600 personnes ont répondu et soutiennent la démarche.

Pour un apport à la vie communautaire villageoise, le TCA désire s'ouvrir à d'autres publics. Des initiations au tennis pourraient être organisées avec l'école primaire (cours de gym), l'Association des parents d'élèves, l'Hospice Général pour le foyer des requérants d'asiles, l'Astural, etc
L'exploitation hivernale des terrains de tennis amènera une nouvelle clientèle au restaurant Côté Vigne.

La construction de la bulle est financée par la commune et le TCA est son locataire.
Pour s'assurer de la viabilité économique du club, une étude de faisabilité financière a été établie.

Pour une exploitation saisonnière de la halle, pendant une période de 4 mois de mi-novembre à mi-mars, les frais de montage et de démontage, les charges pour la consommation électrique et les frais de chauffage, etc sont estimés à quelques 90'000 francs par années. Volontairement, cette une évaluation haute permettant une marge de sécurité.

Les produits de la location pour l'usage des terrains (professeurs, cours collectifs, stages, parties, clubs tiers, etc) sont estimés à plus de 116'000 Fr par année.

Cinq sociétés se sont engagées pour sponsoriser le club.

En cas d'excédent de recettes, le TCA s'engage à ristourner à la commune, tout ou partie du surplus financier, soit un montant prévisionnel entre 4 à 10'000 Fr par année.

Les clubs de Corsier et d'Hermance ont signé des lettres d'engagements avec pour devenir hôtes et paieront l'utilisation du terrain au prix coûtant.

Pour les créneaux horaires, les habitants d'Anières auront la priorité.

En conclusion, avec trois terrains couverts, le TCA pourra répondre à la demande soutenue d'adhésions de nouveaux membres.

CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION DE LA STRUCTURE HIVERNALE.

L'exécutif présente le projet. Il porte sur la construction hivernale d'une structure pneumatique gonflable couvrant les 3 courts, un local de stockage, la production de chaleur et les aménagements consécutifs.

L'exposé des motifs de la Délibération n°2020-2025 D - 111 du 21 mai 2024 donne toutes les informations utiles à la bonne compréhension du sujet.

Au terme de l'audition du TCA et de la présentation du projet, la commission a entamé un large débat. Mis au vote, par 3 voix, 4 absentions et 1 contre, la commission Urbanisme et construction a préavisé favorablement le crédit d'étude de 85'000 Fr.

REQUALIFICATION DES PREAUX.

La requalification des préaux fait partie du projet de la rénovation et de l'extension de l'école.

Actuellement, l'école peut accueillir de 230 écoliers. Avec son agrandissement à 16 classes, l'effectif est porté à 320, soit 90 élèves de plus. Le réaménagement doit être adapté en conséquence. Un diagnostic doit être établi pour connaître l'usage, le fonctionnement, les disparités entre les préaux des filles et des garçons.

Par ailleurs, désireuse de connaître les attentes des utilisateurs, soit l'avis des enfants, en association avec le corps enseignant, la commune a organisé un brainstorming auprès des élèves de 5 à 8 P.

Les échanges ont été structurés en trois ateliers.

Le premier, à l'aide d'une maquette, ils ont matérialisé spatialement leurs préaux.

Le second, ils se sont approprié les espaces des préaux en dessinant à même le sol, leur projet.

Le troisième, ils ont esquissé leur projet sur un plan.

L'engouement, l'intérêt et la participation des élèves et des maîtresses ont été grands, ce qui motive l'exécutif à poursuivre cette démarche participative.

Dans un second temps, les maîtresses, le DIP, le GIAP, le Service technique et l'exécutif se concerteront pour en faire une synthèse et établir le cahier des charges.

La commission demande d'élargir la réflexion pour garantir une certaine cohérence entre les divers espaces publics entourant l'école, soit la place de la Côte d'Or, les préaux ouverts au public en dehors des horaires scolaires, la future affectation de l'ancien terrain de foot, voir le restaurant du tennis. Ces lieux sont la centralité de la vie communautaire, intergénérationnelle et récréative villageoise.

Lors de la commission du 4 juin prochain, l'exécutif présentera l'image directrice pour la requalification des préaux, suivie le 20 juin par une présentation publique.

RESTAURANT SCOLAIRE.

Les infrastructures du restaurant scolaire sont désuètes et inadaptées aux besoins futurs.

Une fois l'école agrandie à 16 classes, l'effectif scolaire potentiel sera de 320 élèves.

Sur la base d'une fréquentation de 80 % des élèves, les besoins en surface sont de 320 m² pour une restauration en deux services et de 520 m² pour un service.

Sur ces éléments, le Service technique a effectué une analyse permettant d'identifier les localisations possibles :

- bâtiment PLQ Avallon ; surface 128 m², distance de l'école 300 ml.
Surface trop petite et éloignement.
- immeuble LUP Côte d'Or 7 ; surface 380 m², distance 100 ml.
Organisation spéciale conflictuelle entre les programmes et les normes de sécurité pour des logements et pour une cantine. Cohabitation habitation / enfants.
- bâtiment Swisscom, surface 280 m², distance 140 ml.
Patrimoine administratif de la commune. Changement d'affectation et surélévation. Les installations techniques de Swisscom sont au sous-sol, l'antenne reste en place. Les activités d'un restaurant scolaire sont compatibles avec les rayonnements non ionisants.

Sur la base de ces considérations, le potentiel le plus favorable est celui du bâtiment Swisscom,

La commission est favorable à une étude de faisabilité pour l'installation du restaurant scolaire dans le bâtiment Swisscom

RESTAURANT COTE VIGNES.

Pendant la construction du parking, le bâtiment a servi de base de vie du chantier.

Il nécessite une remise en état. Un budget de 90'000 Fr a été voté à cet effet.

Pour la désignation du nouveau gérant, un appel d'offres va être organisé. Pour conseiller la commune, elle a fait appel aux compétences de Monsieur Richard Cressac, Chef bien connu à Genève.

Une infrastructure éphémère sera ouverte pour cet été.

AUTRES INFORMATIONS.

Des informations ont été données concernant les immeubles routes d'Hermance 284 et de la Côte d'OR 3- 5, le Jardin du Léman et le PLQ Cortenz.

Jean-Luc Richardet, Président



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 15 avril 2024

Auditions :

Lors de cette séance, nous avons dans un premier temps auditionné le TSHM, secteur Arve-Lac. 3 animateurs travaillent sur 11 communes de la région.

Chaque commune finance le budget des animations et des salaires.

Les activités suivantes sont proposées aux jeunes de 12 à 25 ans :

- Animations socio-culturelles
- Accompagnement de projets collectifs proposés par les jeunes
- Accompagnement sur le plan individuel

Des outils sont disponibles pour mener à bien ces différentes activités :

- Tournées avec un camping-car, 2 jours par semaine de 17h à 23h
- Sorties
- Soutien pour les projets associatifs
- Prévention (par exemple à l'Ajafest)
- Stages XP
- Présence régulière sur le parking des Rayes à Vézenaz (petit chalet)

Lors de consultations, les jeunes ont manifesté l'envie d'avoir un lieu d'accueil fixe et à l'abri.

Dans un 2^{ème} temps, nous avons auditionné l'Atelier du village.

Un premier bilan avait été établi au mois de décembre 2023. Suite aux problèmes financiers mis au jour, le poste d'animatrice avait été résilié.

Activités organisées depuis juin 2023.

- L'Atelier a été ouvert 2 fois par semaine en ateliers libres
- 20 ateliers à thème ont été organisés
- L'Atelier a participé à 5 manifestations

Lors de l'assemblée générale, des points forts ont été mis en évidence. Les valeurs de base de cette association ont donc été reprises, à savoir :

- Participation intergénérationnelle
- Transmission de savoirs
- Accent mis sur le recyclage et le développement durable
- Créations artistiques

Les cours payants ne fonctionnant pas, les activités auront lieu sur la base du bénévolat. Il est prévu que pour la prochaine année, tous les participants aux ateliers libres cotisent.

Pour que l'Atelier du Village continue à vivre, il est primordial que celui-ci puisse bénéficier d'un local ; peut-être une des arcades de la Côte-d'Or.

L'exécutif est prêt à continuer à suivre ce projet pour une durée supplémentaire de 2 ans.

A l'unanimité, la commission sociale est favorable à l'attribution d'une subvention de législature jusqu'en 2025.

Subventions :

La commission a été informée de la décision de l'Exécutif concernant l'octroi des subventions suivantes :

- Compagnie à trois temps pour une opérette : L'amour masqué
- Association La Barge qui emploie des jeunes en décrochage
- Festival Alternatiba Léman dont le but est de sensibiliser à la protection de l'environnement
- Sauvetage Faons Genève : sauvegarde de la faune
- Plein les Watts Festival
- Association Sourire aux Livres
- Ecole de Musique de Meinier

- Fête du paysage et des jardins : concours des apprentis paysagistes qui aura lieu à Genève
- Hôpital des nounours
- Ski Club de Meinier

Concernant les propositions de l'Exécutif à la Commission sociale, celle-ci a voté l'octroi de la subvention suivante :

- Association « Les amis du Léman » qui propose un matin musical à Anières. L'association LATMA prendra le relai et proposera des stands de nourriture et des animations musicales.

Manifestations :

- Caves ouvertes avec navettes hippomobiles
- 1^{er} Août. Pour cette manifestation, la commission décide de ne pas dépasser le budget prévu et se prononce en faveur d'un spectacle de rue.

Divers :

- La commission est favorable au maintien de la patinoire pour l'hiver prochain sur la place du haut. Il sera proposé au TSHM de gérer la patinoire.
- En raison de la forte augmentation des coûts, la Croisière des Aînés n'aura pas lieu. Elle sera remplacée par une autre activité.

Signature : Nicole Imhof, présidente.

République et canton de Genève



Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 07 mai 2024

Rapport succinct

La commission des finances du mardi 7 mai a examiné le préavis concernant les comptes 2023 de la commune d'Anières.
Après étude des compte la commission a préavisé à l'unanimité les compte 2023 de la commune d'Anières.

Signature : Alexandre Soucas, président